



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2024-03-14

DECISION DU MAIRE

**PROTOCOLE D'ACCORD
SAS LE PETIT TRAIN DE LA CITADELLE**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la vente du Petit Train Touristique de la Citadelle.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la SAS Le Petit Train de la Citadelle, un protocole d'accord afin de l'autoriser à mettre en circulation durant la saison touristique un Petit Train sur la commune de Sisteron ainsi qu'occuper un lieu de stationnement durant l'année.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la signature du protocole d'accord.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la SAS Le Petit Train de la Citadelle.

Fait à Sisteron, le 03-04-2024

Le Maire,
D. SPAGNOU



Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

